

# Modules d'accompagnement des entreprises de la filière automobile



## C'est quoi?

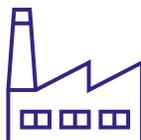
Un dispositif de soutien proposé par la PFA & la DGE



Un accompagnement par une prestation de conseil  
autour de 3 volets cumulables :

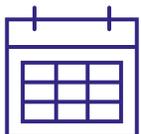
- Volet A: Définition d'une **stratégie de diversification** (marché/client, produit, process) ou de restructuration, et élaboration d'un plan d'action détaillé
- Volet B: Accompagnement dans la **mise en œuvre du plan d'actions de diversification** (suivi de projet/PMO, aide au montage de projets de soutien, recherche de partenaires, etc.)
- Volet C: Amélioration de la **performance opérationnelle** en termes de coûts, qualité, délai (diagnostic, plan d'actions, mise en œuvre)

L'entreprise choisit son consultant parmi près de 20 consultants habilités par la PFA et ayant une forte expérience dans l'industrie automobile



## Pour qui?

- Les PME/ETI françaises (conception, fabrication) au moins 15% du chiffre d'affaires dans l'automobile
- Des filiales de grands groupes (étrangers) sont éligibles à condition d'avoir une autonomie de gestion avérée
- < 200k€ d'aides *de minimis* sur les 3 derniers exercices fiscaux



## Quand?

Les accompagnements peuvent se dérouler en **2022 et 2023**. Date de fin: 31 décembre 2023



## Combien ça coûte pour l'entreprise?

reste-à-charge **200€ HT par jour**

- Volet A: plafonné à 12 jours, donc 2400€ HT
- Volet B: plafonné à 20 jours, donc 4000€ HT
- Volet C: plafonné à 15 jours, donc 3000€ HT

L'entreprise règle la TVA sur la totalité de la prestation.



## Comment en bénéficier?

Les entreprises s'adressent à leurs interlocuteurs dans les **DREETS** ou les **Pôles de compétitivité/ARIA**, ou aux consultants qui se chargeront de faire suivre le dossier

[Isabelle.fouquart@nextmove.fr](mailto:Isabelle.fouquart@nextmove.fr)